

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2018

Cavagnac, le 16/05/2018

Madame le Maire, RODRIGUES Martine, ouvre le Conseil à 21h00.

11 conseillers sont présents, sur les 11 en exercice.

Madame le Maire commence par lire **la correspondance**.

Le premier sujet abordé est celui de la **nomination d'un Délégué à la Protection des Données** (DPD). Au regard du Règlement Général sur la Protection des Données, imposé par l'Europe, il est obligatoire pour la commune de désigner un Délégué pour s'assurer que les données personnelles de ses habitants sont bien protégées.

Ce dernier aura pour rôle de proposer des solutions afin de permettre à la commune de se conformer au RGPD, mis en œuvre au 25 mai 2018. Avec 10 voix pour et 1 abstention, il est décidé de confier ce rôle au délégué désigné par le syndicat intercommunal A.GE.D.I. qui propose cette prestation à titre gratuit à ses adhérents.

Un point est ensuite fait concernant la **sécurisation de la traversée du village d'Auriol**. La mise en place de chicanes est envisagée, associée à un radar pédagogique et des « cédez-le-passage ». Une diminution des surfaces aénagées a permis de réduire le coût prévisionnel.

Il est décidé ensuite à l'unanimité de **vendre l'ancienne épareuse** de la commune, de marque BOMFORD, pour un montant de 3 500 euros sur lequel la TVA ne sera pas appliquée. L'épareuse sera vendue en l'état et sans garantie. Mr LAPORTE fait part d'un acquéreur en la personne de Mr RAULY Jean-

Marie, des Quatre Routes du Lot. La délibération pour cette vente est prise à l'unanimité.

Enfin, le sujet du **minigolf** est abordé : 2 modules ont été endommagés au cours de l'hiver, et les conseillers proposent de les réparer, de remettre à plat certains modules, en les réhaussant.

La question est soulevée concernant la gestion et le contrôle de l'espace de jeu ainsi que des comportements des différents usagers. Il est décidé que ce point sera débattu plus amplement et qu'une décision sera prise lors d'un prochain conseil.

Dans les questions diverses le sujet du **four à pain** est soulevé. Un Rdv a été pris en ce sens avec l'artisan chargé de sa construction la semaine suivante.

Les élus s'interrogent enfin sur la possibilité d'**inaugurer le parcours de santé** courant septembre.

Madame le Maire clôture la séance du Conseil à 01h00.

*Ce compte-rendu du Conseil Municipal du 15/05/2018, a été dressé le  
16/05/2018 à 18:15 à Cavagnac,*

*avec approbation de Madame le Maire, RODRIGUES Martine,  
et du Premier Adjoint, LAPORTE Patrick.*

